

pourraient y faire pousser de bonnes pommes de terre, mais alors le gouvernement fédéral les refuserait à cause du virus PVY-n. Nous ne pourrions pas les exporter à l'étranger, ni même les vendre dans d'autres provinces. Voilà ce qui s'est produit à l'Île-du-Prince-Édouard. La même chose se passera dans l'île du Cap-Breton et entre Truro et Sydney. C'est ce qui est arrivé à Terre-Neuve. Dans les années 50, je voyageais par la ligne du Bullet. J'allais directement de Port-aux-Basques jusqu'à St. John's. Ce train est disparu maintenant.

Le sénateur Murray: Quand?

Le sénateur Bonnell: Je ne sais pas au juste quelle année, mais j'ai voyagé par ce train, et je ne suis pas si vieux.

Le sénateur Marshall: Au début des années 70.

Le sénateur Bonnell: Le début des années 70, selon le sénateur Marshall. Il connaît parfaitement le Cap-Breton et Terre-Neuve. Il sait dans quelle triste situation se retrouveront les habitants du Cap-Breton si ce train de marchandises de Truro à Sydney disparaît à tout jamais. Ce sera une véritable catastrophe si on donne le feu vert au CN. Nous avons besoin d'un gouvernement fort, ainsi que d'un comité fort qui puisse faire des recommandations au gouvernement, pour ne pas permettre que cela se fasse.

Je ne crois pas que la Nouvelle-Écosse ait très hâte de prendre en charge ce dossier, car dès que le CN aura procédé au transfert, il appartiendra au gouvernement de Nouvelle-Écosse de régler le transport ferroviaire dans la province. À mon avis, cette perspective ne lui sourit guère. Je n'ai pas pu aller à toutes les audiences, mais j'ai trouvé très intéressantes et instructives celles auxquelles j'ai assisté.

C'est une question très importante. Nous attendons le rapport du sénateur MacDonald. Je suis qu'il a une connaissance si intime de la Nouvelle-Écosse—il est originaire de la province—qu'il lui accordera sûrement une large place dans son rapport. S'il a besoin de moi pour appuyer une motion en faveur du maintien du CN à cet endroit, j'y serai. Selon moi, cette affaire est encore rentable, mais la compagnie cherche à le dissimuler.

Le sénateur Frith: Non, la compagnie avoue que c'est rentable. C'est très légèrement rentable.

Le sénateur Bonnell: Très légèrement rentable certes, mais rentable tout de même. Les marges bénéficiaires sont élevées actuellement dans bien des domaines. Or, si beaucoup de gens font faillite, c'est que leur marge bénéficiaire est nulle. Ce tronçon de voie ferrée est encore légèrement rentable. Mais s'il lui prend la fantaisie de le rendre non rentable pour pouvoir quitter la province avec élégance, la compagnie est bien capable de le faire.

Le sénateur Frith: Le sénateur MacDonald ne le permettra pas.

Le sénateur Bonnell: Après ces quelques remarques, honorables sénateurs, j'aimerais qu'on en reste là jusqu'au dépôt du rapport. J'aurai peut-être encore l'occasion d'en débattre quand le rapport sera présenté au Sénat. Je vous remercie beaucoup.

(Sur la motion du sénateur Corbin, le débat est ajourné.)

LES PÊCHES

LA SURPÊCHE ÉTRANGÈRE—L'ÉPUISEMENT DES STOCKS DE MORUE DU NORD

L'honorable Jack Marshall, ayant donné avis le 18 février 1992:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le rapport du Comité sénatorial permanent des pêches, «La commercialisation du poisson au Canada—Les pêches de la côte Est», daté de décembre 1989; et particulièrement sur ce qui touche les recommandations relatives à l'état actuel des stocks de poissons, en raison de la surpêche étrangère.

L'honorable Jack Marshall: Honorables sénateurs, je prends la parole au sujet de cette interpellation parce qu'elle rappelle les avertissements que le comité a entendus en 1987. Des témoins nous avaient alors parlé du problème même qui est devenu aujourd'hui tellement troublant et critique. Je veux parler de la surpêche étrangère et du fait que le gouvernement s'est vu obligé de réduire de 35 p. 100 les quotas des pêcheurs canadiens, soit de les porter de 185 000 à 120 000 tonnes.

Certes, honorables sénateurs, la situation des pêches ne devrait pas être plus inquiétante aujourd'hui qu'elle ne l'est depuis des années. En fait, la réduction graduelle et continue des stocks par suite de l'importante surpêche étrangère et l'état des pêches dans les années 70 et même avant, a amené le Canada, en 1977, soit il y a une quinzaine d'années, à étendre sa compétence jusqu'à la limite des 200 milles.

Il importe de mentionner, à mon avis, que la création de la zone de 200 milles, qui devait, de l'avis général, régler tous les problèmes des pêches, a au contraire engendré d'autres problèmes, à savoir deux litiges de frontière—l'un avec les États-Unis par rapport à la région de Georges Bank et du golfe du Maine, qui a été réglé devant la Cour internationale de Justice de la Haye en 1984, et l'autre avec la France qui réclamait une zone économique de 200 milles autour des îles Saint-Pierre-et-Miquelon au large de la côte sud de Terre-Neuve. Cette question semble être passée largement inaperçue en 1977, mais elle est devenue depuis une source d'irritation constante pour les parties intéressées; elle n'a d'ailleurs pas encore été réglée.

• (1630)

Une étude réalisée en 1988-1989 a montré qu'il était nécessaire de réduire la pêche dans la zone 3PS afin de reconstituer et de stabiliser les stocks de morue par suite de la surpêche effrénée des flottes de chalutiers de Saint-Pierre et de la France. On a fait savoir au comité que la France avait dépassé de quatre fois ses quotas dans la zone 3PS, qui est une zone particulièrement importante pour les pêcheurs côtiers de Terre-Neuve, qui n'ont pas été mentionnés ici. J'ai l'intention de traiter séparément de la question de Saint-Pierre-et-Miquelon une autre fois pour raconter la visite que j'ai faite dans cette région en 1976 ainsi que quelques histoires très révélatrices qui en découlent.

En ce qui touche la question de la morue du Nord, le 5 mars 1987, M. Ron Bulmer, qui était alors président du Conseil canadien des pêches, lequel représente quelque 182 entreprises de pêche et sept organismes provinciaux—il est sûrement un des groupes les plus responsables qui soient au Canada dans le secteur des pêches—M. Bulmer, dis-je, a déclaré ce qui suit dans son témoignage devant le comité: